

Elever des agneaux à l'herbe sur le causse Méjan : enjeux et défis d'une production « Bio » dans un Parc national français

J. Blanc¹

¹ : Muséum national d'Histoire naturelle, CP 135 Eco-anthropologie/Ethnobiologie. 43 rue Cuvier, 75005 Paris.

Correspondance : jblanc@mnhn.fr.

Concilier production agricole et protection de la nature constitue l'un des défis majeurs de notre temps. Dans le Parc national des Cévennes, l'émergence de l'élevage répondant aux exigences du label « AB » offre des perspectives intéressantes en la matière. Pourtant, être éleveur Bio dans le Parc relève aujourd'hui encore d'un véritable chemin de croix. Mettre en œuvre des recherches croisant sciences sociales et agronomiques apparaît essentiel pour en comprendre les raisons et penser de nouveaux chemins pour l'avenir.

Résumé :

Ce travail analyse les enjeux écologiques et les verrous associés au développement de l'élevage d'agneaux « biologiques » sur le causse Méjan, un plateau calcaire en partie intégré au Parc national des Cévennes (PnC). Il analyse les tensions qui traversent une expérience de valorisation d'agneaux Bio par un petit groupe d'éleveurs soutenu par le Parc pour la qualité écologique de leurs pratiques. D'un côté, ce système d'élevage fortement dépendant des caractéristiques écologiques du milieu, obligent les éleveurs à multiplier les types de mises en marché et à redoubler d'efforts pour valoriser une viande dont les caractéristiques s'écartent des standards actuels de qualité (homogénéité, viande claire). D'un autre côté, le PnC ne peut ni afficher pleinement son soutien à ces éleveurs aux pratiques marginales sans risquer de tendre d'avantage ses relations avec la profession agricole locale, ni dépasser sa mission de protecteur de la nature. Face à ce contexte peu attrayant, et alors que l'élevage de bergerie « raisonné » qui domine localement offre des perspectives économiques intéressantes, quels choix feront les jeunes décidés à l'installation dans les années à venir ? Se donner les moyens de soutenir ce type de micro-expériences n'apparaît-il pas comme un enjeu important pour que se développe à plus grande échelle de nouveaux modèles de production, alliant rentabilité économique et efficacité écologique ?

Mots clés : Elevage ovin-viande - Agriculture biologique / raisonnée - Gestion écologique - Causse Méjan - Parc national des Cévennes - Contraintes agro-écologiques - Action collective - Conflits de légitimité - Gouvernance.

Abstract: Organic sheep breeding on the Causse Méjan: challenges and drawbacks of organic breeding in a national park in France

This work highlights the ecological stakes and the drawbacks associated with the development of organic lamb production on the Causse Méjan, a calcareous plateau, part of which is included in the Cévennes National Park (PnC). It analyses the tensions underlying a valorisation project for organic lambs by a small group of stockbreeders that is supported by the national park because of the ecological quality of their practices. On the one hand, since breeders are highly dependent on the ecological characteristics of the environment, they are forced to multiply their marketing channels and to invest a great deal of energy to obtain good prices for their meat whose characteristics do not match the current standards of quality (homogeneity, clear meat). On the other hand, the Pac can neither fully support these stockbreeders whose practices are marginal at the local level without straining its

relationships with mainstream local breeders, nor overstep its role as the protector of nature. Considering this unattractive context and the interesting economic outlooks offered by the mainstream breeding system, which options will the young breeders of the future choose? Supporting a micro-experiment like this one appears to be an important step for the development of new production models that combine economic profitability and ecological effectiveness

Keywords: meat sheep breeding; organic farming/conventional farming; ecological management; Causes Mean; Cévennes National Park; agro-ecological constraints; collective action; legitimacy conflicts; regional governance.

Introduction

Inventer de nouveaux modèles de production à la fois rentables sur le plan économique et à même de remplir des objectifs de gestion de la diversité biologique constitue l'un des défis agro-environnementaux actuels. Dans le Parc national des Cévennes, cette question occupe une place centrale. Si l'élevage y est reconnu comme une activité essentielle pour la gestion des paysages, ses caractéristiques actuelles ne permettent que très partiellement de répondre aux défis posés par les objectifs de conservation de la biodiversité. Dans ce travail, nous montrerons les enjeux et les verrous associés au développement de l'élevage d'agneaux « biologiques » (Bio) sur le Causse Méjan, un plateau calcaire en partie intégré au Parc national des Cévennes (PnC). Nous analyserons une expérience de valorisation d'agneaux Bio par un petit groupe d'éleveurs soutenu par le Parc national parce que sa pratique incarne, localement, le meilleur compromis en matière de gestion écologique. A quelles contraintes font face ces éleveurs ? Quelles solutions trouvent-ils pour les dépasser ? Nous tirerons les leçons de cette expérience en soulignant notamment ses paradoxes, dont la résolution nous semble cruciale si l'on veut favoriser l'émergence de nouveaux modèles de production agricole.

Matériel et méthode

Les résultats présentés ici sont issus d'une recherche menée entre 2000 et 2004¹, dans le cadre de deux programmes de recherche successifs portant sur les mécanismes de cogestion et de gouvernance dans le PnC (Roué, 2001 ; 2003). Ces programmes de recherche mettaient en avant la question de la confrontation entre savoirs locaux, scientifiques et gestionnaires, et cherchaient à comprendre comment se négocie la protection de la nature sur ce territoire. L'analyse des conflits et des alliances entre les éleveurs et le Parc était au cœur de ce travail. Associant l'ethnologie à l'agronomie, notre étude s'est appuyée sur une analyse de sources bibliographiques diversifiées et sur une méthode d'observation participante (Blanc, 2005). Elle a impliqué 80 entretiens semi-directifs, principalement réalisés auprès d'éleveurs ovin-viande, de distributeurs, de consommateurs, d'employés du Parc national et de la Chambre d'agriculture. Sur le Causse Méjan, 17 des 28 éleveurs ovin-viande ont fait l'objet d'enquêtes et d'entretiens répétés. Dix sont impliqués dans une pratique « raisonnée » et localement dominante de l'élevage, alors que cinq travaillent dans des systèmes « économes », marginaux sur le plateau, et ayant bénéficié à un moment ou à un autre du label « AB ». Au cours de ces enquêtes, nous avons abordé des questions aussi diversifiées que les aspects zootechniques, les modalités de gestion fourragère ou les stratégies de commercialisation et d'alliances développées par les éleveurs. Nous

¹ Une actualisation (partielle) des données a été réalisée au cours d'un voyage d'étude effectué en 2007 avec les étudiants du Master 2 « Environnement : milieux, techniques, sociétés » du Muséum national d'Histoire naturelle.

avons également reconstruit précisément les trajectoires de vie de certains et enquêté sur leurs connaissances « écologiques » et leurs représentations de l'hétérogénéité de l'espace pastoral. Seule une petite partie des données récoltées au cours de ces enquêtes est restituée ici.

Les limites du modèle d'élevage dominant face aux enjeux de gestion environnementale

La faible densité d'animaux à l'hectare (1 brebis/ha) sur le Causse Méjan fait que l'élevage y est généralement qualifié « d'extensif ». Pourtant, sur les 28 éleveurs ovin-viande du plateau, 21 produisent exclusivement des agneaux de bergerie, selon des pratiques relativement intensives. La production de bergerie a progressivement remplacé une pratique de l'élevage à l'herbe durant les années 70 et 80 (Chassany, 1989), dans le cadre d'un processus général d'intensification des pratiques. Les éleveurs sont passés de l'agnelage annuel à trois agnelages en deux ans, ont largement enrichi l'alimentation de leurs animaux et ont multiplié les traitements prophylactiques (Lhuillier, 1993). En parallèle, ils se sont fortement repliés sur leurs surfaces cultivées, privilégiant les ressources stockables, récoltées sur l'exploitation ou achetées dans le commerce, au détriment des ressources saisonnières des parcours. Depuis la fin des années 90, cependant, les éleveurs caussenards sont revenus à des pratiques plus douces. Ils ont abandonné l'usage systématique d'antibiotiques et ont réhabilité l'allaitement prolongé, en abandonnant la pratique des trois agnelages en deux ans. Quatorze d'entre eux sont dorénavant engagés dans une production d'agneaux de bergerie « haut de gamme ». Malgré tout, l'alimentation à l'auge et le pâturage des prairies de fauche restent de rigueur pour assurer aux agneaux des vitesses de croissance élevées tout en combinant bonne productivité du troupeau, allaitement prolongé et flexibilité des calendriers de production. L'une des conséquences est la mobilisation toujours accrue des surfaces cultivées, seuls espaces susceptibles de fournir des ressources stockables et de hauts niveaux de productivité.

Ce « modèle » d'élevage pose problème au PnC. L'adoption (systématique) de techniques de conservation des fourrages (ensilage, enrubannage) visant notamment à accroître le potentiel de production des prairies artificielles nuit à la nidification de certaines espèces d'oiseaux protégés. Les mises en culture de landes, de plus en plus fréquentes, menacent des milieux à forts enjeux de conservation, abritant des populations d'espèces végétales protégées et des biotopes inscrits à la Directive habitats. En parallèle, se pose le problème de l'embroussaillage des parcours, qui constituent de 80 à 90% de la Surface Agricole Utile des exploitations. En effet, si, les causes de l'embroussaillage sont complexes et en grande partie structurelles (accroissement de la taille des exploitations, disparition du gardiennage et mauvaise dispersion des points d'eau notamment) (Osty *et al.*, 2000), certains auteurs soulignent la responsabilité portée par les options « productivistes » : le recours à une alimentation toujours plus soutenue des animaux et la transformation des calendriers de production auraient relégué les parcours à un rôle accessoire dans les programmes de production, contribuant à une forte diminution de la pression pastorale sur certaines zones (Cohen, 2003).

Élever des agneaux à l'herbe « Bio » sur le Causse Méjan à l'aube du 21^e siècle : bénéfiques et contraintes

Sur les cinq éleveurs du plateau produisant leurs agneaux à l'herbe, quatre sont des nouveaux venus, installés entre 1995 et 2000. Ces éleveurs ont pour principale motivation de produire des agneaux au moindre coût. Leurs agneaux voient le jour au printemps et sont pour l'essentiel nourris au lait maternel et à l'herbe des parcours. Ils bénéficient d'une complémentation très limitée² à base de céréales ou d'aliments concentrés et d'un pâturage sur prairies, généralement, pour favoriser leur finition. Ces

² Les éleveurs ne dépassent généralement pas 20 kg de céréales par agneau et par an.

éleveurs tentent ainsi de se contenter des ressources pâturables en s'appuyant le plus possible sur les cycles de la production herbacée, et de restreindre l'usage d'intrants et le recours aux machines nécessaires à produire foin et céréales. Ils limitent aussi fortement les traitements prophylactiques administrés aux animaux. De telles pratiques leur permettent de prétendre au label « agriculture biologique » dont tous ont disposé, à un moment ou un autre de leur parcours, même si deux d'entre eux l'ont aujourd'hui abandonné en raison d'un coût de la certification jugé trop élevé. Ces pratiques leur valent également le soutien du Parc qui, dès 1997, affichait dans ses programmes d'aménagement sa préférence pour ce type d'élevage lui accordant les bénéfices d'une meilleure qualité écologique. En effet, les éleveurs n'utilisent pas d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires, n'ont pas recours à des techniques de conservation des fourrages telles que l'ensilage et l'enrubannage et ne s'engagent pas dans des actions de mise en culture de landes. Même si la contribution de cette pratique d'élevage au maintien de l'ouverture du paysage reste très discutée (Rousset et Lepart, 1999 ; Osty *et al.*, 2000 ; Blanc, sous presse), le compromis obtenu en matière de gestion écologique est globalement meilleur que celui obtenu par l'élevage de bergerie.

Sur plan économique, produire à moindre coût n'est pas suffisant et, contraints par leurs pratiques à travailler avec des cheptels environ 30 % inférieurs à ceux de leurs voisins³, ces éleveurs doivent redoubler d'efforts pour valoriser, à bon prix, le plus grand nombre possible d'agneaux. Or, leur pratique de l'élevage présente plusieurs contraintes qui rendent particulièrement difficile la valorisation de leurs agneaux :

- Limiter la complémentation les oblige à coordonner rigoureusement les agnelages avec le démarrage de la pousse de l'herbe tout en diminuant leurs possibilités d'influer sur les vitesses de croissance et d'engraissement des jeunes⁴. Dans ces conditions, ils doivent valoriser leurs agneaux dans une fenêtre temporelle largement « imposée », un tiers d'agneaux en été, un tiers en début d'automne et un tiers en fin d'automne.
- En tant que produit de saison, leurs agneaux présentent des caractéristiques (couleur de la viande, taille des carcasses, niveaux d'engraissement) qui évoluent au cours du temps, ce qui peut poser problème pour certains marchés encore fortement marqués par le respect des normes de qualité érigées dans un contexte de standardisation de la production (Legrand et Brouard, 1999 ; Dubuisson-Quellier, 2003 ; Blanc et Roué, 2005).
- Leur viande d'agneaux s'inscrit dans le marché des « viandes à griller » qui ne sont pas les mieux valorisées sur le marché de la viande d'agneau (Mainssant et De Fontguyan, 1997).

A l'inverse de leurs voisins travaillant en bergerie, ils n'ont donc la possibilité ni de produire à toutes saisons, ni de proposer un produit de qualité constante tout au long de leur saison de production et dont les caractéristiques de la viande (claire et tendre) leur permettraient de se positionner sur le marché de la restauration de luxe.

Des difficultés aux paradoxes d'une démarche collective de valorisation

Les éleveurs d'agneaux à l'herbe du Méjan vendent une partie de leurs agneaux à bon prix, par la filière « Bio » générique organisée au niveau départemental, « Agribio-Lozère ». Cependant, si la demande de la filière est relativement forte à l'automne, les débouchés y restent globalement limités et les éleveurs ne peuvent y écouler qu'un tiers environ de leurs agneaux. En parallèle, dès 1997-1998, ils ont accepté l'opportunité offerte par le PnC, de former une association avec d'autres éleveurs des Cévennes et du Mont Lozère, et de vendre, via des bouchers et des restaurateurs locaux, des agneaux

³ 360 brebis mères en moyenne contre 520, qui produisent, tous les ans, 400 agneaux en moyenne contre 700.

⁴ En général, un tiers de leurs jeunes sont finis entre 110 et 135 jours, un tiers entre 135 et 170 jours et le dernier tiers traîne jusqu'à 210 jours.

portant le label « Parc national des Cévennes » à des touristes estivaux⁵. Mais, ici encore, les résultats restent mitigés car les touristes arrivent et repartent trop tôt pour les agneaux, dont seuls de petits contingents sont prêts avant la mi-août (30%). Certes, les éleveurs pourraient tenter de s'adapter au calendrier de cette demande locale, mais il leur faudrait alors accroître les cadences de production ou ne plus s'accorder avec la pousse de l'herbe, transformations allant à la fois à l'encontre de leurs conceptions du métier et des perspectives du Parc (Blanc et Roué, 2005). Cherchant d'autres solutions, ils ont tenté dès 2001 une valorisation au-delà de la localité. Avec succès, ils se sont tournés en 2002 vers l'association « Terroir direct » par laquelle ils valorisent dorénavant 10 % d'agneaux en moyenne, auprès d'une clientèle d'adhérents des pays nîmois et montpelliérain⁶. Par contre, leurs tentatives répétées de faire reconnaître la spécificité de leur produit – « Bio + » comme ils disent - de manière officielle, c'est-à-dire en dehors du « label » que leur offre le Parc qui n'a aucune valeur juridique, ont toutes avorté. Pour des raisons de coûts et de contraintes excessives, ils ont ainsi renoncé à l'Indication Géographique Protégée (IGP) et à la Certification de Conformité de Produit (CCP) et n'ont pas renouvelé une procédure de contrôle du respect du cahier des charges des adhérents engagée en 2003 auprès d'une filiale de la Chambre d'agriculture. Pourtant, cette démarche leur permettrait de se démarquer d'une production d'agneaux Bio souvent réalisée en bergerie ou sur des herbages lointains (Nouvelle-Zélande, Irlande), à laquelle les consommateurs accèdent de plus en plus souvent à meilleurs prix et qui leur font ainsi largement concurrence. Mais lorsqu'il s'agit d'apporter des garanties strictes à des consommateurs plus éloignés, faire contrôler le cahier des charges par une structure habilitée et permettre la traçabilité des produits constituent des démarches essentielles.

Depuis qu'il s'est constitué (1998), le collectif Agneaux de Parcours ne s'est guère étoffé et, à plusieurs reprises, il a manqué de se dissoudre. D'un côté, ces difficultés sont imputables aux éleveurs eux-mêmes. Ces agriculteurs sont certes dynamiques et innovants, mais leurs fortes exigences, leur refus de se laisser enfermer dans des solutions dont ils risqueraient de se trouver dépendants et leurs aspirations souvent divergentes les empêchent souvent de s'accorder sur des objectifs collectifs clairs. D'un autre côté, les éleveurs soulignent l'impossibilité pour une petite structure de monter des dossiers et de constituer des réseaux qui demanderaient à être pris en charge par des professionnels de la mise en marché. En raison de l'envergure limitée de leur association, ils ne peuvent prétendre qu'à peu de soutien logistique et financier de la part des organismes en charge du développement agricole. Pour sortir de l'impasse, il leur faudrait « recruter » d'autres éleveurs. Mais comment convaincre des collègues de se lancer dans l'aventure sans pouvoir leur offrir des perspectives de débouchés ? Le cercle vicieux semble difficile à briser.

Pour le Parc, l'enjeu pourtant est de taille : il s'agit de démontrer que cette pratique de l'élevage, située en contrepoint de celle qui domine localement, est viable sur le plan économique. On peut alors se poser la question de son implication limitée dans la démarche, d'autant plus que dans le même temps, les Parcs Régionaux ont fait le choix, avec succès, de déposer une Marque collective PNR auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) et de prendre en charge une grande partie du coût du contrôle des cahiers des charges. Il faut voir à cette attitude « en retrait » du Parc un faisceau d'explications d'ordres institutionnels et politiques. D'une part, le Parc est tiraillé entre la réalité de son terrain (un parc habité) et son statut de Parc national dont les missions ne sont pas tant de faire du développement que de la protection et qui ne lui permet pas de mobiliser les financements adéquats. D'autre part, localement, promouvoir ce modèle d'élevage dévalorise les options prises par la grande majorité des éleveurs et met en valeur le choix fait par des éleveurs marginaux dans la profession agricole locale. Cette posture constitue une violence symbolique et politique certaine et, même s'il en avait les moyens financiers, renforcer son soutien à ce collectif pourrait attiser les tensions et les conflits qui l'opposent régulièrement aux agriculteurs locaux. Il en va de la bonne gouvernance de ce territoire.

⁵ Cette association répond au nom de « Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes »

⁶ En 2003, 55 agneaux de parcours ont été commercialisés par cette association, 130 en 2004 et 250 en moyenne depuis.

Conclusion

Le développement de l'élevage à l'herbe « Bio » apparaît comme une solution intéressante pour répondre aux enjeux de gestion écologique et paysagère qui se posent sur le Causse Méjan. Cependant, dans les conditions actuelles, cette pratique de l'élevage constitue pour les potentiels nouveaux venus une opportunité économique moins attrayante que l'option « élevage en bergerie raisonné » qui domine localement. En effet, les conditions d'une bonne valorisation de la production ne sont pour l'instant pas réunies. Face aux contraintes imposées par un système d'élevage fortement dépendant des cycles de production herbacée et des caractéristiques écologiques du milieu, les éleveurs doivent redoubler d'énergie pour multiplier les types de mises en marché et, ainsi, vendre leurs agneaux à bon prix. Le produit qu'ils proposent à la vente présente en outre des caractéristiques qui s'écartent des standards de qualité actuels (homogénéité, viande claire), accentuant d'autant leurs difficultés à valoriser cette pratique de l'élevage. Paradoxalement, c'est l'ensemble de ces caractéristiques qui constitue le gage de la qualité écologique de cet élevage et qui devrait, dans le contexte actuel, faire l'objet d'une valorisation par les pouvoirs publics. Le Parc national des Cévennes s'y attache timidement, pris dans un jeu social complexe où il ne peut ni afficher pleinement son soutien à des éleveurs « marginaux », ni dépasser ses prérogatives de protecteur de la nature. La Chambre d'Agriculture n'y voit qu'une expérience anecdotique et, au final, ne croit pas vraiment à la viabilité de ce type d'élevage. De surcroît, elle non plus n'a pas vocation à encadrer des pratiques localement marginales. Mais, dans ces conditions, quels choix vont faire, dans les années à venir, les jeunes qui s'installent ? En dehors d'une structure à même d'offrir des opportunités suffisantes de valorisation des produits issus de ce type d'élevage, ce modèle aura en effet du mal à se développer en zone Parc, d'autant que, dans le même temps, l'élevage « raisonné » offre des perspectives économiques intéressantes. Développer des outils permettant d'accompagner l'émergence de micro-expériences dont la portée peut paraître limitée au premier abord, apparaît ainsi comme un enjeu important pour assurer le développement à plus grande échelle de nouveaux modèles de production, alliant rentabilité économique et efficacité écologique.

Références bibliographiques :

- Blanc J., sous presse. Les Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes. Illustration d'une protection de la nature négociée. In : R. Larrère, B. Lizet et M. Berland (Eds.), *Gérer la biodiversité. Jeux et enjeux dans les Parcs nationaux*. Éditions du Muséum / Editions Quae, Paris.
- Blanc J., 2005. Du naturel du produit à la production de la nature. Les Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes, figure d'une protection de la nature négociée. Thèse de doctorat, Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris, 570p.
- Blanc J., Roué M., 2005. Les Agneaux de Parcours, rencontre entre producteurs, consommateurs et protecteurs de la nature. *Natures, Sciences, Sociétés* 13, 385-395.
- Chassany J.P., 1989. L'élevage ovin caussenard face aux marchés (1945-1985) : Atouts et faiblesses actuels. *Annales du parc national des Cévennes* 4, 55-87.
- Cohen M. (Ed.), 2003. *La brousse et le berger – une approche interdisciplinaire de l'embroussaillage des parcours*, CNRS éditions (coll. *Espaces et Milieux*,) Paris, 356 p.
- Dubuisson-Quellier S., 2003. Confiance et qualité des produits alimentaires. Une approche par la sociologie des relations marchandes. *Sociologie du travail* 45, 95-112.
- Legrand I., Brouard S., 1999. Aspects méthodiques et Constitution d'une banque de données objectives sur les caractéristiques des carcasses et des viandes ovines françaises. Institut de l'Élevage, 15 p.
- Lhuillier C., 1993. Observer pour agir ; Pastoralisme, environnement et développement sur le causse Méjan. X^e Plan État Région Languedoc Roussillon; Recherche et transfert technologique, aménagement régional et environnement, Projet de rapport final.

Mainssant P., De Fontguyan G., 1997. Prix relatifs au détail et part de marché par espèce et par catégorie culinaire sur la période 1977-1991. In : Actes du Congrès « Commercialisation et consommation de viande en France, en Italie et en Espagne », d'Ivry sur Seine, Février 1996. Actes et Communication 14, 251-261, INRA Edition, Paris.

Osty P.L., Lardon S., Crosnier C., Lhuillier C., Naïtlho M.I., Triboulet P., 2000. Systèmes de pratiques, sauvegarde des paysages et des habitats et durabilité des exploitations agricoles In : J.-P. Chassany, C. Crosnier (Eds.), Réhabilitation et restauration des pelouses sèches du causse Méjan ; Rapport final. Programme national de recherche "Recréer la nature". Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Muséum national d'Histoire naturelle.

Roué M., 2001. Enjeux autour de la cogestion dans le Parc national des Cévennes. Savoirs et pratiques locaux, scientifiques et gestionnaires. Programme de recherche financé par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Programme Espaces protégés, volet Sciences sociales.

Roué M., 2003. Reconnaissance des savoirs locaux et nouveaux modes de gouvernance ; Programme de recherche financé par le Programme « Environnement vie et sociétés » du CNRS, comité « Sociétés, environnement et développement durable » ;

Rousset O., Lepart J., 1999. Évaluer l'impact du pâturage sur le maintien des milieux ouverts. Le cas des pelouses sèches. Fourrages 159, 223-235.